

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-
DE-KAMOURASKA
MRC DE KAMOURASKA**



RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-02

**RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION
DES AVIS PUBLICS**

CONSIDÉRANT QU'une municipalité peut, en vertu des articles 433.1 à 433.4 du Code municipal du Québec, adopter un règlement sur les modalités de publication de ses avis publics;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par Monsieur Claude Lévesque le 9 juin 2020;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé par Monsieur Claude Lévesque le 9 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu une copie du projet de règlement et déclarent l'avoir lu et renoncent ainsi à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Kamouraska adopte le règlement numéro 2020-02 concernant les modalités de publication des avis publics et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : AVIS PUBLICS ASSUJETTIS

Les avis publics assujettis aux dispositions du présent règlement sont ceux exigés en vertu de toute loi ou règlement régissant la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ARTICLE 3 : PUBLICATION ET AFFICHAGE

Les avis publics visés à l'article 2 sont, à compter de la date d'entrée en vigueur du présent règlement, uniquement publiés sur le site Internet de la municipalité.

ARTICLE 4 : PRÉSEANCE

Le présent règlement a préséance sur l'article 431 du Code municipal du Québec.

ARTICLE 5 : MODIFICATION

Le présent règlement ne peut être abrogé, mais il peut être modifié par un autre règlement.

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA, CE 14^E
JOUR DE JUILLET 2020.**

Louise Hémond, maire

Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion le 9 juin 2020
Dépôt du projet de règlement le 9 juin 2020
Adopté le 14 juillet 2020
Entrée en vigueur (promulgation) le 16 juillet 2020